

Février 2023

N° 78

## Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée de septembre, nous vivons notre quotidien dans un climat social tendu. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur notre pouvoir d'achat. Il est difficile, dans ce contexte, d'avoir une vision sereine de l'avenir. La guerre en Ukraine n'en finit pas et les alertes climatiques que nous vivons régulièrement fragilisent de plus en plus notre environnement et notre planète.

L'augmentation de l'énergie et des produits de première nécessité aura un impact non négligeable sur vos budgets mais également sur celui de notre collectivité. Au niveau du conseil municipal, il nous faudra être attentif et vigilant pour l'élaboration du budget 2023 avec les hausses prévisibles en section de fonctionnement.

La crise sanitaire, avec ses hauts et ses bas, est toujours présente et fait désormais partie de notre vie. Mais, pendant l'année 2022, la pression a diminué et nous avons pu, tout de même, nous retrouver pour des animations et des moments de convivialité qui nous avaient tant manqué les deux années précédentes : la fête patronale, la brocante, les vœux du conseil municipal... ainsi que toutes les sections sportives de l'ASC qui fonctionnent également à plein régime.

Un grand merci à tous nos bénévoles, nos agents, nos élus, à toutes celles et tous ceux qui contribuent à notre bien-être au sein de notre commune.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Anny DESSOY

## L'école

Le projet de construction de l'école, au parc de la Croisette, est maintenant sur les rails puisque l'architecte a été choisi par le comité de pilotage, composé des membres du conseil municipal, des représentants des enseignants, du personnel périscolaire et des parents d'élèves. Après la phase réglementaire des marchés publics, le choix s'est porté sur l'entreprise BLP Architecture, Patrimoine, Urbanisme, située à Reims. Les esquisses du futur projet nous seront présentées le 1<sup>er</sup> mars prochain.

La société API restauration, qui livre chaque jour les repas pour la cantine scolaire, a augmenté ses tarifs de 12% au 1<sup>er</sup> février 2023. Cette augmentation tarifaire

s'appuie, selon API, sur des hausses sans précédent des prix des denrées alimentaires (+19%), de l'énergie (+50%) et des salaires (+8%). Cette augmentation conséquente ne peut être prise en charge complètement par la collectivité et le conseil municipal a délibéré pour fixer les nouveaux tarifs et ne faire supporter aux familles que la moitié de cette augmentation, soit 0,40 € par repas.

Pour la rentrée scolaire 2023/2024, les nouvelles inscriptions scolaires se feront auprès du secrétariat de mairie du 24 avril au 5 mai 2023. Les enfants actuellement scolarisés aux Mesneux seront automatiquement inscrits pour la prochaine rentrée.

AD

**PANNEAUPOCKET**  
« Ma commune dans la poche »



Restez informé avec PANNEAUPOCKET  
Téléchargez l'application sur votre smartphone

## Cérémonie du 11 novembre



Anny Dessoy, Maire, a présidé la cérémonie de commémoration du 104<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918. Entourée des enfants de l'école, de leurs enseignants, des habitants du village, venus nombreux pour cette occasion, Anny Dessoy a lu le message transmis par le ministère des armées. Les enfants de la classe de maternelle, les élèves du CP-CE1 ont présenté au public leurs travaux sur la commémoration, les plus grands ont lu une lettre d'un poilu et chanté une chanson de Florent Pagny.

L'appel aux morts a rendu hommage à tous les morts pour la France. Le dépôt d'une gerbe au pied du monument a précédé la Marseillaise, chanté *a cappella* par les enfants.

Cérémonie patriotique, cet évènement de la vie municipale a été suivi par un vin d'honneur servi à la salle des fêtes.



Portrait de l'auteur de la lettre lue par les plus grands.

En 1914, Jean Déléage est marié, a 38 ans, est père de deux enfants et exerce la profession d'inspecteur de l'école primaire. Depuis le front, il envoie de nombreuses lettres à sa famille et, en retour, reçoit de leurs nouvelles.

Ces lettres, conservées aux Archives départementales, portent en elles toutes les souffrances que la guerre fait endurer aux soldats et nous donnent également une idée des préoccupations quotidiennes de ceux qui sont à l'arrière.



La rédaction

## La photo du début d'année... les vœux du Maire



## Le geste du tri se simplifie !

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous n'avons plus qu'une question à nous poser pour savoir comment trier nos déchets :

« Est-ce un emballage ou un papier ? » si oui, direction le tri.

Les pots de yaourt, les barquettes, les tubes, les sacs et sachets et les films en plastique vont tous dans la poubelle jaune.

Tous les EMBALLAGES et PAPIERS se trient !



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Briques alimentaires et emballages en papier et carton



Courriers, enveloppes et autres papiers



Emballages en métal même les petits



Emballages en plastique



ET NOUS SIMPLIFIENT la vie !

Notre objectif est de **trier 6 kg supplémentaires** d'emballages et de papiers par habitant en **2023** pour développer leur recyclage. Ainsi les pots de yaourt seront recyclés en cintres, en barquettes de fleurs ou en pieds de meubles.  
**Un bon geste pour l'environnement !**

Cette évolution des consignes de tri nécessite une modernisation des centres de tri du Grand Reims et du Syndicat départemental de valorisation des ordures ménagères de la Marne. Ainsi, **19 M d'euros seront investis sur le centre de tri Trivalfer**, situé rue du Val Clair à Reims, pour adapter la taille et le fonctionnement du site, permettant un tri affiné des déchets.

**Le verre est toujours à apporter au conteneur à verre et les produits dangereux en déchetterie.**

Plus d'infos sur [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

## La sécurité dans la commune

Désormais la majorité du village est en zone 30. La vitesse ainsi réduite favorisera la sécurité routière.



**Les quatre entrées de la commune :**

route de Reims, route de Bezannes, route de Jouy-lès-Reims, route de Villedommange) sont limitées à 30 km/h (panneau « zone 30 » et marquage au sol)

Tout est fait pour inciter les conducteurs à modérer leur vitesse



**La place de la Mairie :**

zone de rencontre (où le piéton reste prioritaire) est limitée à 20 km/h.



**Les deux giratoires** seront modifiés courant mars 2023 afin d'assurer une meilleure sécurité.

Le franchissement d'un giratoire est passible d'une amende de 135 €



Le panneau de signalisation routière **STOP** est utilisé pour gérer la circulation sur la route. Il est implanté pour indiquer un temps d'arrêt à une intersection à la limite de la chaussée abordée (Article R 27 du code de la route)

Comme son nom l'indique, le rôle d'un **panneau de sens interdit** est de signifier aux usagers circulant sur la voie que celle-ci **ne peut pas être empruntée par des usagers dans leur sens de circulation.**



Pour les rebelles à ces mesures, la gendarmerie nationale est présente dans notre commune à des moments qui ne sont pas réguliers.

## Plan de sobriété énergétique

Nous sommes très vigilants à maîtriser autant que possible les coûts énergétiques de la commune et, par souci d'économie de l'énergie, différentes modalités sont mises en œuvre :

### Eclairage public :

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous sollicitons pour répondre à un sondage concernant l'extinction de l'éclairage public la nuit dans notre commune. Vous avez été 199 foyers à répondre à cette demande, soit presque 50% de la population et je vous en remercie vivement. La majorité d'entre vous était favorable à une extinction complète de l'éclairage, suivie d'un souhait de baisser l'intensité lumineuse la nuit ou de laisser en fonctionnement un candélabre sur deux.

Si la commune s'est associée à la réflexion initiée par le Grand Reims pour limiter les consommations liées à l'éclairage public, la décision appartient à la communauté urbaine pour laquelle elle a la compétence. Notre commune est majoritairement équipée de luminaires à LED, qui consomment 4 fois moins que les luminaires traditionnels, de sorte que la consommation en kWh par an est nettement inférieure et contribue à la réduction du CO<sub>2</sub>.

En définitive, l'éclairage public sera maintenu dans la commune mais avec une baisse significative entre 22h et 5h du matin. Par délibération, nous avons également demandé au Grand Reims de procéder au remplacement des ampoules d'anciennes générations par une technologie à LED sans avoir besoin de remplacer le luminaire complet. Cependant, le remplacement complet des luminaires de la rue de Sacy et de la ruelle Jacques Trousset est prévu au budget 2023 de la communauté urbaine ; espérons que le calendrier sera respecté !

Le Grand Reims envisage d'équiper toutes ses communes (143) de luminaires à LED, d'ici 3 ans, en espérant bénéficier des subventions du Fonds Vert mis en place par l'Etat et destiné à aider les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique et passer à un éclairage LED connecté.

### Les bâtiments communaux :

La température dans tous les locaux municipaux est maintenant baissée à 19°C et nous limitons le fonctionnement des installations lorsque les locaux sont inoccupés. Nous réfléchissons également au changement des éclairages dans nos bâtiments communaux afin de réduire au maximum le coût de l'énergie.

Nous portons également un grand intérêt à la rénovation énergétique de nos bâtiments et sommes inscrits dans le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) initié par le Grand Reims. Les missions du CEP consistent à réaliser un bilan énergétique du patrimoine communal, avoir une vision globale des dépenses en énergie et proposer des préconisations hiérarchisées.

AD

## Arrêts sur image



Le groupe d'enfants pour Halloween



Cérémonie du 11 novembre



Le spectacle des enfants au marché de Noël



La place en fin d'année

## Les achats en ligne... des conseils à suivre...

### Comment vérifier la fiabilité d'un site internet

Dans le domaine du web merchandising, l'achat en ligne est la conclusion d'une transaction commerciale opérée via Internet. Les achats dématérialisés ont connu un véritable essor ces dernières années grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de paiement sécurisés fiables.

Lorsque vous effectuez un achat en ligne, assurez-vous que le site sur lequel vous faites l'achat n'est pas une arnaque. Voici quelques conseils à suivre...

#### 1/ Vérifiez l'identité du vendeur ainsi que sa réputation :

Pour être sûr que le site sur lequel vous souhaitez acheter un produit est fiable, la Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) recommande « d'entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque ».

Dans les résultats de la recherche, vous pouvez vérifier si d'autres internautes ont déjà eu des mauvaises expériences avec le vendeur.

#### 2/ Vérifiez les mentions légales et les CGV :

Les sites internet ont l'obligation de publier les mentions légales : il vous est ainsi possible de vérifier le nom, la dénomination sociale, l'adresse, les contacts, etc. Il est conseillé également de prendre connaissance des conditions générales de vente qui figurent généralement en bas de la page d'accueil. Vous pourrez avoir accès à un certain nombre de renseignements utiles.

#### 3/ Attention aux offres « alléchantes » :

Faites attention aux offres trop alléchantes. Elles peuvent parfois cacher des arnaques. Même lorsqu'il ne s'agit pas d'arnaques, les vendeurs en ligne affichent parfois des offres très alléchantes, avec notamment de gros rabais, qui ne correspondent pas toujours à la réalité.

#### 4/ Méfiez-vous des sites inconnus :

Contrôler les caractéristiques d'un produit acheté en ligne est compliqué puisque vous ne pouvez ni le toucher, ni l'essayer, ni interroger le vendeur. Il vous est donc conseillé de lire attentivement le descriptif du produit.

Dernier conseil : ne vous contentez pas uniquement de la photo !

#### 5/ Ne vous fiez pas uniquement aux avis de consommateurs :

Les faux avis positifs sont monnaie courante. Les avis négatifs rédigés par des concurrents peuvent également apparaître.

#### 6/ Privilégiez un site français ou européen :

Il est conseillé de choisir un site français ou européen, afin de vous garantir des droits (rétractation par exemple) que ne garantissent pas les sites installés hors de l'Union Européenne.

### Vous êtes victimes d'une arnaque sur Internet :

Quels sont les recours ? Voici un guide pour vous aider :

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/recours-arnaque-internet>

Dans le cadre de placements financiers, VERIFIEZ avant :

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorités>

Un site non gouvernemental existe pour vérifier les sites :

<https://franceverif.fr/>

## Avancement des travaux de restauration

Images de l'avancement des travaux de restauration de l'église Saint Remi depuis la pose du nouveau coq



Vue latérale du rampant Est du bras Sud et des poutres treillis formant l'ossature du parapluie



Façade Sud : Christ en terre cuite peinte et pose d'un coffrage de protection



Restauration de la baie du pignon du bras Sud

Etat des meneaux (montant qui divise la baie d'une fenêtre) avant restauration et parties extérieures restituées

Repose des meneaux restaurés par des greffes réalisées sur les anciens meneaux

Vitreaux de la partie supérieure de la baie, aux réseaux flamboyants, amputés, pour leur partie centrale par une retaille au XIX<sup>ème</sup> siècle, offrant une baie quadrilobe

**J'APPORTE MON SOUTIEN A LA RESTAURATION  
DE L'EGLISE SAINT REMI DE LES MESNEUX**

sur le site internet [www.fondation-patrimoine.org/61671](http://www.fondation-patrimoine.org/61671)

Rappel : si je fais un don je peux bénéficier d'une réduction d'impôt



Dépose de la couverture et de la charpente du bras Sud : état avant nettoyage et descente du mécanisme de l'horloge, mis à l'abri dans l'église



État après nettoyage de l'extrados de la voûte du bras Sud, laissant apparaître une fissure connue de la voûte



Vue partielle de l'extrados de la voûte et de l'emplacement du mécanisme de l'horloge avec une structure en bois bloquée dans la voûte (pour supporter ce mécanisme très lourd)

## Avancement des travaux de restauration, suite



Reprise des arases des gouttereaux du bras Sud, avec dressage des supports et repose de la corniche



Vue de profil du pignon du bras Sud. Confortement en cours par injection de coulis et projection de mortier



Pose de l'armature en fibre de verre sur l'extrados de la voûte du bras Sud, avec tiges fibrées goujonnées dans les voûtes et treillis de renfort en fibre de verre



Dépose de la couverture et de la charpente du bras Nord : l'état de la charpente a nécessité son démontage et le remplacement d'une partie de celle-ci tout en conservant un maximum de bois



Fissure traversante de la voûte visible, côté Est au niveau des voûtains en briques



Ensemble des bois de charpente redressés sur place et bossés.  
La faîtière a été greffée sur sa partie Nord



Vue du versant Est du bras Nord du transept.  
Les chevrons neufs en chêne ont été fixés aux pannes

BG

## Feuilles mortes, tonte de pelouse, branchages : ne les brûlez pas dans votre jardin !



Il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des **substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment)**.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Vous pouvez **faire un compost** ou utiliser ces déchets pour **pailler au pied des plantes**.  
Vous pouvez également **apporter vos déchets verts en déchèterie**.

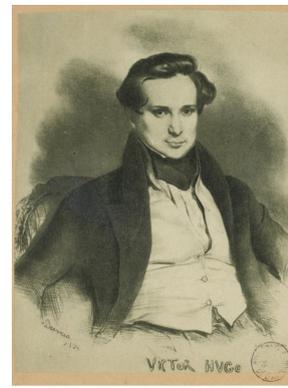
La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de **450 € maximum**.

Si vous êtes incommodé par les odeurs, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour nuisances olfactives.

La rédaction

## La page littérature

Deux poèmes de Victor Hugo, illustrant deux périodes de sa vie



### Rencontre

Elle était déchaussée, elle était décoiffée,  
Assise, les pieds nus, parmi les joncs penchants ;  
Moi qui passais par là, je crus voir une fée,  
Et je lui dis : Veux-tu t'en venir dans les champs ?

Elle me regarda de ce regard suprême  
Qui reste à la beauté quand nous en triomphons,  
Et je lui dis : Veux-tu, c'est le mois où l'on aime,  
Veux-tu nous en aller sous les arbres profonds ?

Elle essuya ses pieds aux herbes de la rive ;  
Elle me regarda pour la seconde fois,  
Et la belle folâtre alors devint pensive,  
Oh ! comme les oiseaux chantaient au fond des bois !

Comme l'eau caressait doucement le rivage !  
Je vis venir à moi, dans les grands roseaux verts,  
La belle fille heureuse, effarée et sauvage,  
Ses cheveux dans ses yeux, et riant au travers.

Victor Hugo – *Les Contemplations* – 1853

### Jeanne était au pain sec

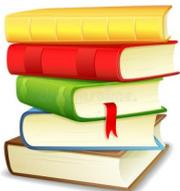
Jeanne était au pain sec dans le cabinet noir,  
Pour un crime quelconque, et, manquant au devoir,  
J'allai voir la proscrite en pleine forfaiture,  
Et lui glissai dans l'ombre un pot de confiture  
Contraire aux lois. Tous ceux sur qui, dans ma cité,  
Repose le salut de la société,  
S'indignèrent, et Jeanne a dit d'une voix douce :  
– Je ne toucherai plus mon nez avec mon pouce ;  
Je ne me ferai plus griffer par le minet. –  
Mais on s'est récréé : – Cette enfant vous connaît ;  
Elle sait à quel point vous êtes faible et lâche.  
Elle vous voit toujours rire quand on se fâche.  
Pas de gouvernement possible. À chaque instant  
L'ordre est troublé par vous ; le pouvoir se détend ;  
Plus de règle. L'enfant n'a plus rien qui l'arrête.  
Vous démolissez tout. – Et j'ai baissé la tête,  
Et j'ai dit : Je n'ai rien à répondre à cela,  
J'ai tort. Oui, c'est avec ces indulgences-là  
Qu'on a toujours conduit les peuples à leur perte.  
Qu'on me mette au pain sec. – Vous le méritez certes.  
On vous y mettra. – Jeanne alors, dans son coin noir,  
M'a dit tout bas, levant ses yeux si beaux à voir,  
Pleins de l'autorité des douces créatures :  
Eh bien, moi, je t'irai porter des confitures.

Victor Hugo – *L'Art d'être grand-père* – 1876

### Suggestions de lectures :

Laurent Binet, *Civilizations*

[1492 : Christophe Colomb ne découvre pas l'Amérique ; 1531 : les Incas découvrent l'Europe].



Jean-Paul Dubois, *Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon*

[Prix Goncourt 2019].

Daniel Picouly, *Quatre-vingt-dix secondes*

[1902 : Saint-Pierre de la Martinique, la Montagne Pelée].

Jean-Luc Bannalec, *Un été à Pont-Aven*

[Policier, par un auteur allemand tombé amoureux de la Bretagne].

## Intermezzo

Nouveau site internet de l'école de musique Intermezzo de Gueux

<https://intermezzo51.com/>

Association Musicale Intercommunale

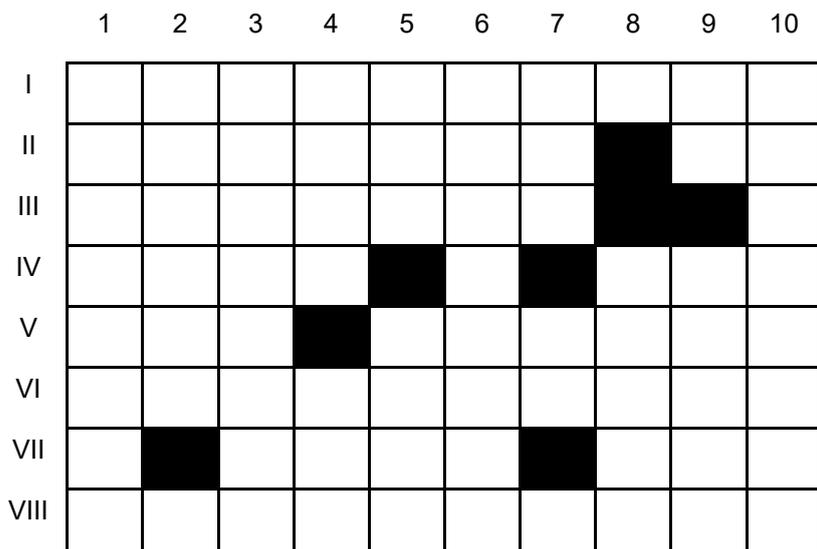
14 rue du Moutier à Gueux — Tél. : 03.26.03.40.72

Permanence : mercredi de 9h00 à 12h00

Direction : sur rendez-vous



## Les mots croisés de Guy



Solution de la grille du n° 76

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	I	M	A	G	I	N	A	I	R	E
II	M	E	T	A	L		R	O	I	
III	P	T		P	L	A	T		D	M
IV	O	A	M		U	V		B	I	O
V	S	P		T	S	A	R		C	L
VI	T	H	E	A	T	R	E		U	I
VII	E	O	R		R	E	G	A	L	E
VIII	U	R	I	N	E		L	I	E	R
IX	R	E	E	L		H	E	R	S	E

### Horizontalement :

- I- Nombre d'actualité.
- II- Le 3<sup>ème</sup> a initié la guerre de Cent-Ans – Article.
- III- Elle mangeait froid ?
- IV – Baldaquin – Ville.
- V- Court à Epsom – Guide.
- VI- Emportement euphorique.
- VII- Pays – Ex-DDT.
- VIII- Inattendues.

### Verticalement :

- 1- Le 13 janvier par exemple.
- 2- Parfaits.
- 3- Conforme à la prévision.
- 4- Points de passage – Fatigué.
- 5- Lieu d'apprentissage – Panneau.
- 6- Courant.
- 7- Réception mobile – Conjonction.
- 8- La fierté de Shakespeare.
- 9- Pronom – Il ne peut pas prendre son pied.
- 10- Peuple de Gaule.



## Collecte des bouchons

Depuis quelques années, Yohan CHANGUION a repris la responsabilité départementale de l'Association des « Bouchons d'Amour », dont le parrain est Jean-Marie BIGARD.

Les objectifs de cette association sont :

- L'acquisition de matériel pour les personnes en situation de handicap,
- des opérations humanitaires ponctuelles (en France et à l'étranger).

Les revenus de l'association viennent du recyclage des bouchons en plastique revendus pour être transformés en palette.

Dans notre commune, c'est Michèle Guillot-Barbotin qui centralise la collecte des bouchons, qui sont à déposer chez elle, au 3 ruelle d'Ormes. En cas d'absence, vous pouvez déposer vos bouchons dans la descente de garage.

<https://www.bouchonsdamour51.com>

<https://www.bouchonsdamour.com>

## Hommage à Francis

### La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :  
03 26 36 55 98

### Réception du public :

Lundi - mardi - mercredi  
jeudi - vendredi  
de 14 h à 18 h

### Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 16 h à 19 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Directeur de la publication :

Anny DESSOY

Des informations  
ponctuelles se  
trouvent sur le site  
de la commune.

Adresse du site :  
mairie-lesmesneux.fr

Adresses utiles :  
asclesmesneux.fr  
grandreims.fr

Francis nous a quittés le 20 novembre dernier à l'âge de 81 ans après des années de maladie et de souffrance.

Conseiller municipal de 1995 à 2001 puis adjoint de 2001 à 2008 Francis avait un fil conducteur à son action politique, celui de l'intérêt de nos concitoyens. Lors des réunions, sa bonne humeur omniprésente permettait de passer d'agréables moments quelle que soit l'importance des sujets traités. Ce qui ne l'empêchait pas de prendre les bonnes décisions et d'assumer efficacement les postes qu'il a occupés et les dossiers qu'il a gérés. Francis était un homme qui avait du respect pour la fonction d'élu et je tiens à souligner ici son esprit républicain.

En mars 2008, il n'a pas souhaité poursuivre l'aventure municipale mais il a continué son investissement, au sein de la commune, en créant la CLEF (Commission Locale d'Embellissement et de Fleurissement), afin d'apporter à nos habitants un agréable cadre de vie.



Un certain nombre d'entre nous l'ont connu et ont effectué un bout de chemin avec lui. Nous garderons de lui, une présence, celle d'un homme qui rayonne par son esprit, son insatiable curiosité, sa soif d'apprendre, de comprendre et de transmettre, un homme soucieux des autres et tout simplement humain.

Nous sommes nombreux à avoir partagé avec lui de bons moments joyeux et uniques où il savait cultiver l'amitié, la bonne humeur et la convivialité.

Nous pensons fortement à sa famille à qui nous transmettons nos meilleures pensées et toute notre sympathie.

AD



## Objet trouvé

Un drone de marque SHENZHEN TZK ELECTRONICS CO, LTD DWY 802540 attend son propriétaire à la mairie.

## Evénements

**Cérémonie du 8 mai**, rendez-vous au monument aux morts à 11 h 30  
Le Comité des fêtes organise la « **Chasse aux œufs** » le samedi 1<sup>er</sup> avril  
La **fête patronale** se déroulera les 20, 21, 22 mai  
La **brocante**, organisée par le Comité des fêtes, aura lieu le dimanche 11 juin

## État civil

Naissances :

Élise TASDELEN, le 3 décembre 2022

Mariage :

Armelle CASTARED et Hugues CELLIER, le 28 janvier 2023

Décès :

Francis DUPRIEZ, le 20 novembre 2022

Gérard BRIQUELER, le 12 décembre 2022